

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1528

présenté par

Mme Capdevielle, M. Dufau, M. Echaniz, M. Potier, M. Courbon, M. Leseul, M. Bouloux,
Mme Rossi, M. Sother, M. Fournier et M. Molac

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--